

## FAITS SAILLANTS

### La composition de la fonction publique québécoise en 2014-2015

- En fin d'exercice financier, l'effectif de la fonction publique était réparti, outre l'Assemblée nationale, entre 21 ministères et 67 organismes et il était présent dans l'ensemble des régions du Québec.
- 59 300 ETC au total :
  - 48 062 ETC réguliers<sup>1</sup>
  - 9 791 ETC occasionnels
  - 1 447 ETC étudiants et stagiaires
- Plus de 300 classes d'emplois (à l'exclusion des titulaires d'emplois supérieurs, des étudiants et des stagiaires).
- Répartition de l'ensemble des ETC par catégorie d'emplois :
  - Haute direction (1,1 %)
  - Cadre (5,7 %)
  - Professionnel (35,7 %)
  - Enseignant (0,9 %)
  - Technicien (24,5 %)
  - Personnel de bureau (18,8 %)
  - Agent de la paix (5,9 %)
  - Ouvrier (4,9 %)
  - Étudiant et stagiaire (2,4 %<sup>2</sup>)

### Régularisation du statut du personnel occasionnel

- Lors du renouvellement des conventions collectives 2010-2015, le gouvernement a convenu avec les associations syndicales d'accorder le statut de permanent à un certain nombre d'employés occasionnels. Ainsi, depuis l'exercice 2011-2012, plusieurs employés occasionnels ont pu accéder à un emploi régulier. Cet exercice a eu une influence certaine lorsque l'on considère l'évolution de l'effectif en fonction du statut.

### L'évolution de l'effectif en ETC de 2010-2011 à 2014-2015

- L'effectif de la fonction publique a augmenté de 1,9 % entre 2010-2011 et 2014-2015, ce qui représente 1 091 ETC de plus :
  - L'effectif régulier a augmenté de 8,4 % entre 2010-2011 et 2014-2015, soit une hausse de 3 714 ETC.

1. Lorsqu'il est utilisé avec les mots « personnel », « effectif » ou « employé », l'adjectif régulier désigne ici le personnel à statut permanent ou temporaire.

2. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100.

- L'effectif occasionnel a diminué de 21,5 % entre 2010-2011 et 2014-2015, soit une baisse de 2 689 ETC. Une partie des variations observées entre les effectifs régulier et occasionnel est due à la régularisation du statut des employés occasionnels.
- L'effectif étudiant et stagiaire a augmenté de 4,8 % entre 2010-2011 et 2014-2015, soit une hausse de 66 ETC<sup>3</sup>.

### L'évolution de l'effectif régulier en nombre de personnes de mars 2011 à mars 2015

- L'effectif régulier comptait 50 439 personnes en mars 2015. Il s'agit d'une hausse de 7,8 % depuis mars 2011, soit 3 658 personnes de plus. Cette hausse provient principalement de la régularisation du statut d'employés occasionnels.

### L'effectif régulier : plus de professionnels, de femmes et de jeunes

- De mars 2011 à mars 2015, l'importance relative de la catégorie Professionnel a continué à augmenter (de 38,3 % à 40,5 % de l'effectif régulier en nombre de personnes) par rapport aux catégories Technicien (de 26,7 % à 25,3 % de l'effectif régulier) et Personnel de bureau (de 16,8 % à 15,5 % de l'effectif régulier). Il s'agit d'une tendance lourde observable depuis au moins une vingtaine d'années.
- Les femmes comptaient pour 58,3 % de l'effectif régulier en mars 2015, comparativement à 57,7 % en mars 2011.
  - La proportion des femmes cadres dans l'effectif régulier a atteint 45,5 % en mars 2015, soit un bond de 3,4 points de pourcentage depuis mars 2011.
- L'âge moyen de l'effectif régulier se situait à 46,8 ans en mars 2015, en baisse de 0,6 an par rapport à mars 2011. La diminution de l'âge moyen a été ralentie par la nomination de plusieurs employés occasionnels à titre d'employés réguliers afin de respecter les engagements gouvernementaux pris dans le cadre de la négociation des conventions collectives 2010-2015.

### Le nombre de départs à la retraite

- Malgré une légère hausse en 2013-2014 (2 212 employés partis à la retraite par rapport à 2 188 en 2012-2013), le nombre de départs diminue annuellement depuis le sommet de 3 005 observé en 2010-2011. Le nombre de départs à la retraite se situait à 2 070 en 2014-2015.

### L'embauche de personnes membres de groupes cibles se poursuit

- Le taux d'embauche de personnes membres d'au moins un groupe cible (communauté culturelle, anglophone, autochtone, personne handicapée) se situait à 14,6 % pour l'année 2014-2015, soit une diminution de 0,9 point de pourcentage par rapport à l'exercice financier précédent.
- Le taux d'embauche des membres de communautés culturelles était de 12,9 % en 2014-2015.

---

3. Les étudiants et les stagiaires ne sont assujettis à aucune forme de contrôle de l'effectif.